



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU MERCREDI 27 MARS 2024**

**SALLE DE CONSEIL
DU PAYS DES SOURCES**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
du mercredi 27 mars 2024 à 18 H 30
Salle de Conseil du Pays des Sources

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mars à 18.30 s'est réuni en salle de Conseil du siège, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C (remplacé par MORIN F), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, AURIBAUT S, ETIENNE Ph, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M (remplacé par TRIQUET-DEPUILLE A), LACROIX T (remplacé par ZOLKIEWSKI V), AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M, FORGET D, FLON Y, MAROT L, THIEBAUT J, LEROUX S, FLAMAND F, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G, LUISIN A, TRIBOUT G, DANIEL G, MARTEAU C, FILLON F, DE PAUW M, GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs BIBAUT A, PIECHON R (a donné pouvoir à MARTEAU C), CARDON C (a donné pouvoir à MAHET R), LITTY P (a donné pouvoir à GUIBERT M), HUCHER V (a donné pouvoir à PINSSON MC), MENARD A (a donné pouvoir à AZNAR-SANZ S), PILLOT S, GUYON F (a donné pouvoir à LUISIN A), THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, KNAUSS J.P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, NANCELLE G, d'ARRENTIERES M, BLANCHARD M, COLOMBATTO F, VINCENT A, BARBET A, DESIRA A.M, CREPIN J, MARECHAL O.

Date de convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 62

Quorum : 32

Nombre de membres présents : 39 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 46

Services Administratifs,

M. HAUDIQUET : Directeur Général

Mme WIPLIÉ : Assistante de Direction

Mlle BERNAVILLE : Chargée d'accueil

Madame Delphine VALOIS est désignée secrétaire de séance. Madame Delphine VALOIS procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Monsieur MAHET ouvre la séance à 18 H 40.

ORDRE DU JOUR

Administration Générale :

- 1- Rapport égalité Hommes-Femmes 2023 du personnel
- 2- Élection d'un membre au Bureau Communautaire
- 3- Désignation d'un nouveau délégué de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Mission Locale

Environnement :

- 4- Transfert de la compétence GEMA au SMOA
- 5- Demande de retrait de la Communauté de Communes du Pays des Sources de l'Entente Oise-Aisne

Voirie :

- 6- Programmation Voirie 2024.

Finances :

- 7- Approbation du compte de gestion 2023 du budget **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA** et du budget annexe **SPANC**.
- 8- Approbation du compte administratif 2023 du budget **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA** et du budget annexe **SPANC**.
- 9- Vote du budget prévisionnel 2024 **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA**, du budget annexe **SPANC** et de la **fiscalité** 2024.

Point supplémentaire :

Jeunesse et Sports :

- 10- Convention de mandat avec l'ADTO-SAO pour la réalisation de terrains de foot synthétiques

Questions diverses

- Monsieur MAHET soumet pour approbation le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire du 20 décembre 2023.
 - ☞ **Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le procès-verbal du 20 décembre 2023.**
- Monsieur le Président propose aux membres du Conseil une modification de l'ordre du jour avec la présentation d'un point supplémentaire :
 - Jeunesse & Sports :**
 - 10-Convention de mandat avec l'ADTO-SAO pour la réalisation de deux terrains de foot synthétiques
 - ☞ **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette modification d'ordre du jour.**
- Puis Monsieur MAHET demande à Monsieur HAUDIQUET de présenter le contenu du dossier de Conseil Communautaire remis à chaque délégué.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITE HOMMES – FEMMES 2023 DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

☞ Présentation par Monsieur MAHET

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du rapport annuel 2023 de la communauté de communes sur l'égalité hommes-femmes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2024.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes 2023 de la communauté de communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays des Sources, présenté et validé lors du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020, détermine le nombre de membres du Bureau Communautaire à 22.

Récemment, le décès d'un maire (Jean-Marie COULON), également membre du Bureau Communautaire, a porté le nombre de membres du Bureau Communautaire à 21.

Afin de reconstituer un Bureau Communautaire composé de 22 membres, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau membre.

Il convient de procéder dans les mêmes formes que pour l'élection du Président et des vice-Présidents à celle d'un nouveau membre du Bureau communautaire.

Il est demandé aux délégués titulaires qui le souhaitent de se porter candidat.

Madame Sandrine AURIBAUT, maire de la commune de COUDUN se porte candidate.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **PROCÉDE** aux opérations de vote dans les conditions réglementaires,
 - **INSTALLE** Mme Sandrine AURIBAUT en qualité de membre du Bureau Communautaire dans ses fonctions après recueil de l'acceptation de celle-ci
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA MISSION LOCALE DU COMPIEGNOIS-PAYS DES SOURCES ET A SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

☞ Présentation par Monsieur MAHET

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes 16 - 25 ans.

Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé.

L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Par convention de partenariat signée en 2016, six délégués, dont deux siègent au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources, représentent la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Il y a quelques temps, le décès d'un maire (Jean-Marie COULON) a mis fin à son mandat de délégué communautaire et de délégué représentant la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources et à son Conseil d'Administration, ce qui nécessite son remplacement.

Il est demandé aux délégués titulaires qui le souhaitent de se porter candidat.
Madame Sandrine AURIBAUT, maire de la commune de COUDUN se porte candidate.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **DÉSIGNE** Madame Sandrine AURIBAUT en qualité de représentant la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources ainsi qu'à son Conseil d'Administration.
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMA AU SMOA

☞ *Présentation par Monsieur CORMIER*

Courant 2022-2023, le Syndicat Mixte Oise-Moyenne (SMOM) devait se voir confier la compétence GEMA par ses membres et les syndicats de rivière du Matz, de la Divette et de la Verse. Toutefois, la CCPN a acté le transfert de la GEMA à l'Entente Oise-Aisne (à l'exception de 4 communes du bassin de la Divette) et l'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère a indiqué vouloir exercer la GEMA en interne. Face à ce constat, en septembre 2022, le syndicat de la Divette a sollicité le SMOA afin d'étudier une collaboration technique.

En février 2023, la CCPS et la CC2V ont également sollicité le SMOA afin d'étudier la mise en place d'une organisation commune avec le SMOA ou une mutualisation avec le SMOM. Le secteur visé concerne les bassins du Matz, de la Divette et des rus forestiers. Dans ce cadre, il a été étudié différentes options reposant sur la mutualisation des moyens techniques, humains et financiers.

En juillet 2023, la CCPS et la CC2V ont retenu le scénario visant l'adhésion puis le transfert de la GEMA au SMOA. Par délibération de principe en date du 04 octobre 2023, les membres du SMOA ont acté la demande d'adhésion et le transfert de la GEMA du SIAED, SMVM, CC2V et CCPS au SMOA.

Au niveau de la CCPS, le projet d'extension du SMOA intègre 26 nouvelles communes du bassin du Matz (*Biermont, Boulogne-la-Grasse, Canny-sur-Matz, Conchy-les-Pots, Cuvilly, Élincourt-Sainte-Marguerite, Fresnières, Gury, Hainvillers, La Neuville-sur-Ressons, Laberlière, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz, Marquégglise, Mortemer, Orvillers-Sorel, Ressons-sur-Matz, Ricquebourg, Roye-sur-Matz*) et de la Divette (*Cannectancourt, Cuy, Dives, Évricourt, Lassigny, Plessis-de-Roye, Thiescourt*) en plus des 12 communes déjà concernées par le SMOA au niveau de l'Aronde (*Antheuil-Portes, Baugy, Belloy, Braisnes-sur-Aronde, Coudun, Giraumont, Gournay-sur-Aronde, Lataule, Monchy-Humières, Neufvry-sur-Aronde, Vignemont, Villers-sur-Coudun*)

À terme, la compétence GEMA sera exercée par le SMOA pour le compte de 38 communes de la CCPS.

En ce qui concerne l'instance décisionnelle du SMOA, il est proposé de maintenir la composition actuelle des 55 membres du comité syndical et d'y ajouter 6 délégués titulaires supplémentaires de la CCPS, en plus des 4 dont elle dispose déjà. À cet effet, la CCPS disposerait de 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Au niveau de la gouvernance locale, il a été proposé d'intégrer des représentants du bassin du Matz et de la Divette au sein du comité GEMA. Aussi, il est envisagé de mettre en place des commissions géographiques dédiées aux bassins du Matz, rus forestiers et de la Divette afin de poursuivre la dynamique actuelle et favoriser l'émergence de projets ambitieux à l'aide des techniciens rivières en place.

Au niveau financier, les nouvelles cotisations seront versées au budget annexe GEMA du SMOA. Pour mémoire, la participation financière des collectivités membres du SMOA au titre de la GEMA est calculée en fonction de la population présente au sein du périmètre syndical.

Afin de conserver la dynamique du SMOA, du Matz et de la Divette, il est rappelé que les EPCI dont la CCPS et/ou les communes bénéficiant des services du syndicat sont invités à participer au restant à charge après subvention afin de limiter la pression financière sur le budget GEMA du SMOA.

Compte tenu de ces éléments de contexte et des réunions de travail menées avec les élus, il est donc proposé que le SMOA soit en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMA à l'échelle du bassin Oise-Aronde, Matz, rus forestiers et Divette.

Monsieur DANIEL souhaite savoir si la quote-part de participation des communes est fixée. Monsieur CORMIER répond qu'à ce jour, seule la cotisation pour la partie SAGE et GEMA est fixée. Il mentionne que la situation financière du SMOA est bonne mais tendue. Par ailleurs, il s'agit de prendre aujourd'hui position sur le transfert de compétence. Monsieur MAHET confirme en déclarant que la CCPS se dirige vers un syndicat qui fonctionne bien. Il s'agit d'une bonne solution pour gérer cette compétence de manière rationnelle et organisée. Concernant les représentants, la CCPS passe de 4 à 10 titulaires. Il propose de désigner des délégués des communes sur lesquelles passent les différentes rivières concernées.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Oise-Aronde ,
- **AUTORISE** l'adhésion du SIAED et du SMVM au Syndicat Mixte Oise-Aronde,
- **AUTORISE** le transfert de la compétence GEMA au Syndicat Mixte Oise-Aronde pour le compte de 26 nouvelles communes sur la base de l'extension du périmètre syndical tel qu'indiqué dans les statuts du SMOA modifiés,
- **DÉSIGNE**
- Mesdames et Messieurs Michèle SWYNGHEDAUW, Guillaume PINEL, Francis CORMIER, Alain DE PAERMENTIER, François FILLON, Sophie LEROUX, François GOMEZ, Jean- Claude DARCY, Sandrine AURIBAUT, Daniel FORGET en qualité de délégués titulaires et
- Mesdames et Messieurs Annie MÉNARD, Gaël DANIEL, Baptiste de FRESSE de MONVAL, Michel DEBONNE, Laurent MAROT, René MAHET, Arnaud LUISIN, Marc d'ARRENTIERES, Laurence CAIVANO-TELLIER, Antoine BARBET, en qualité de délégués suppléants,
lesquels seront appelés à siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Oise-Aronde.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

DEMANDE DE RETRAIT DE L'ENTENTE OISE-AISNE POUR LA COMPÉTENCE GEMA

☞ Présentation par Monsieur CORMIER

Courant 2022-2023, le Syndicat Mixte Oise-Moyenne (SMOM) devait se voir confier la compétence GEMA par ses membres et les syndicats de rivière du Matz, de la Divette et de la Verse. Toutefois, la CCPN a acté mi-2022 le transfert de la GEMA à l'Entente Oise-Aisne (à l'exception de 4 communes du bassin de la Divette) et l'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère a indiqué vouloir exercer la GEMA en interne.

Ainsi Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau du Bassin Versant de la Verse (SIAEBVV) qui regroupe 23 communes du Pays Noyonnais et 4 communes de notre territoire (Beaulieu-les-Fontaines, Candor, Écuvilly et Lagny) a décidé par délibération du Conseil Syndical en date du 24 novembre 2022 de transférer la compétence GEMA à l'Entente Oise-Aisne.

Considérant, qu'il n'y avait pas d'intérêt pour les communes concernées d'être rattachées à l'Entente Oise-Aisne pour la compétence GEMA, et que cette compétence GEMA avait vocation à être gérée par le SMOM à l'échelle du bassin versant Oise Moyenne, la Communauté de Communes du Pays de Sources, de par le principe de représentation-substitution des communes concernées depuis le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux EPCI en 2018, s'est prononcée par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2022 contre ce transfert de la compétence GEMA du SIAEBVV vers l'Entente Oise-Aisne.

Pour compléter/préciser cette décision, elle a demandé par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2023 le retrait de la Communauté de Communes du Pays des Sources (pour les communes de Beaulieu-les-Fontaines, Candor, Écuvilly et Lagny) du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau du Bassin Versant de la Verse.

Malgré cette demande qui n'a jamais été prise en compte par le SIAEBVV, les Préfectures de l'Aisne et de l'Oise ont pris un arrêté en date du 12 janvier 2024 emportant la dissolution du syndicat intercommunal du bassin versant de la Verse avec transfert de la compétence GEMA à compter du 1er février 2024 entraînant de fait l'intégration « forcée » de la CC du Pays des Sources pour 4 communes (Beaulieu-les-Fontaines, Candor, Écuvilly, Lagny) à l'Entente Oise-Aisne alors que la collectivité (en accord avec les 4 communes concernées) s'était prononcée contre.

Après échanges avec l'Entente Oise-Aisne, et considérant toujours qu'il n'y a pas d'intérêt pour les communes concernées d'être rattachées à l'Entente Oise-Aisne pour la compétence GEMA.

Monsieur NANCEL déclare que les quatre communes concernées avaient déjà marqué leur accord de quitter l'Entente Oise-Aisne. C'est pourquoi il espère que ce retrait soit majoritairement validé par les élus présents.

Monsieur MAHET rappelle qu'il s'agit d'un dossier de transition compliqué à gérer qui n'a que trop duré. Toutes les communes étant désormais structurées, Monsieur MAHET souhaite que l'Entente Oise-Aisne valide la demande de retrait que présente la CCPS.

Monsieur CORMIER confirme en déclarant que la CCPS va enfin pouvoir avancer de manière cohérente sur cette thématique en partenariat avec l'AMEVA sur la partie Nord et le SMOA pour le reste du territoire.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
-**DEMANDE** le retrait de la Communauté de Communes du Pays des Sources de l'Entente Oise-Aisne pour la compétence GEMA concernant les 4 communes de Beaulieu-les-Fontaines, Candor, Écuvilly et Lagny.
-**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

PROGRAMMATION VOIRIE 2024

👉 Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER

Après visite du cabinet APER, programmeur et maître d'œuvre de la Communauté de Communes du Pays des Sources, la programmation des travaux d'entretien de voirie a été établie, par commune et par rue, selon le tableau ci-joint.

Cette programmation a reçu l'avis favorable de la commission voirie du 6 février 2024.

Ces travaux correspondent à un devis estimatif de 620 448,26 € TTC pour une enveloppe budgétaire de 800 000 € qui est proposée au budget 2024. Cette programmation ne tient pas compte d'éventuels ajouts en cours d'année 2024 et des probables révisions de prix.

La programmation des travaux et la maîtrise d'œuvre ont un coût de 12 000,00 € TTC. Les travaux sont réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Dans la liste des travaux, sont prévus, comme depuis 2011, des petits aménagements de voirie devant des bâtiments officiels de communes.

Monsieur DE PAERMENTIER conclut en annonçant qu'une « Tournée Voirie » sera prochainement réalisée compte tenu des conditions météorologiques subies cet hiver.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** la programmation 2024 des travaux d'entretien des voiries et des aménagements paysagers,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2023 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal de la communauté de communes,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE BIL (BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF)

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2023 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe BIL
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ZA (ZONE D'ACTIVITÉS)

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2023 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Zone d'Activités,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2023 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe SPANC,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

☞ Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2023 du Budget Principal

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	6 364 331,01	7 074 436,37	710 105,36
	Investissement	392 613,44	417 457,87	24 844,43
Résultat de l'exercice		6 756 944,45	7 491 894,24	734 949,79
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	7 331 481,45	8 041 586,81
	Investissement	0,00	2 563 148,67	2 587 993,10
Résultat de clôture		6 756 944,45	17 386 524,36	10 629 579,91
Restes à réaliser	Investissement	1 143 859,51	8 107,44	-1 135 752,07
Résultat avec RAR		7 900 803,96	17 394 631,80	9 493 827,84

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2023 du Budget Principal,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE BIL

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe BIL 2023 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2023 Budget Annexe BIL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	46 495,95	52 393,77	5 897,82
	Investissement	16 497,00	44 747,00	28 250,00
Résultat de l'exercice		62 992,95	97 140,77	34 147,82
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	14 271,96	20 169,78
	Investissement	0,00	207 428,77	235 678,77
Résultat de clôture		62 992,95	318 841,50	255 848,55

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe BIL,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU
BUDGET ANNEXE ZA**

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe ZA 2023 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2023 Budget Annexe ZA

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	212 647,62	163 755,00	-48 892,62
	Investissement	0,00	212 647,62	212 647,62
Résultat de l'exercice		212 647,62	376 402,62	163 755,00
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	801 773,79	752 881,17
	Investissement	662 982,85	0,00	-450 335,23
Résultat de clôture		875 630,47	1 178 176,41	302 545,94

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe ZA,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU
BUDGET ANNEXE SPANC**

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe SPANC 2023 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2023 Budget Annexe SPANC

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Exploitation	45 492,41	52 692,64	7 200,23
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		45 492,41	52 692,64	7 200,23
Résultat N-1 reporté	Exploitation	0,00	48 305,02	55 505,25
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture		45 492,41	100 997,66	55 505,25

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe SPANC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

PRÉSENTATION DES BUDGETS PRINCIPAL, ANNEXES BIL, ZA, SPANC 2024

Une présentation est faite par vocation par le Président ou chaque vice-Président concernée.

Administration générale :

- Monsieur MAHET retrace brièvement l'historique de l'installation du siège de la CCPS en 2019 dans ses nouveaux locaux pour conclure que ceux-ci sont devenus exigus en matière de rangement et stockage pour le matériel des services. La construction d'un nouveau bâtiment s'avère nécessaire
- Monsieur MAHET annonce la mise en place prochaine de titres restaurant pour les agents de la collectivité.

Animation Jeunes :

- Monsieur NANCEL annonce la reconduction de la manifestation « Un Village Hanté » à Mareuil la Motte.

Communication :

- A l'annonce par Monsieur PEYR d'une ligne budgétaire consacrée à l'installation de panneaux CCPS à l'entrée des villages, Madame VALOIS demande si tous les villages en seront pourvus. Il lui est répondu que seules les communes aux entrées du territoire du Pays des Sources seront concernées et non pas à chaque entrée de commune.

Culture :

- A propos du budget de la Culture, Monsieur PEYR mentionne une légère augmentation par rapport au budget 2023. Tous les spectacles rencontrent un véritable succès et tous se jouent à guichet fermé.

Gymnases & Sports :

- Monsieur NANCEL précise que les terrains de football de Lassigny et Resson sur Matz seront recouverts d'un revêtement synthétique. Des subventions sont attendues.
- L'entretien des gymnases sera prochainement assuré par une société de ménage en complément de l'entretien réalisé par les gardiens.
- Le dispositif permettant un accès plus facile à l'apprentissage de la natation pour les écoliers du territoire sera étendu. Les factures d'entrées en piscines des élèves vont être remboursées aux écoles et regroupements scolaires ayant engagé la dépense à compter de l'année scolaire 2023/2024.

Ordures ménagères :

- Monsieur CORMIER annonce qu'un travail est à réaliser sur l'avenir de la collecte (OM et recyclables) car les marchés actuels (sur 5 ans renouvelable deux fois un an) vont arriver à échéance. Monsieur MAHET indique que le coût annuel de collecte par habitant du Pays des Sources s'élève à 85 €, bien en deçà de la moyenne nationale qui est de 125 €.

Tourisme :

- Le développement de la stratégie touristique est lancé. Une politique touristique est à mettre en place avec l'embauche d'une personne dans le service, d'où une augmentation des charges de personnel. Monsieur MAHET annonce que 2024 est l'année de la voie verte ainsi qu'une réflexion sur sa future continuité.

- **En conclusion**, Monsieur MAHET fait remarquer l'insuffisance des recettes pour financer les dépenses qui vont être réalisées mais qui sont largement compensées par le report des excédents. L'avenir est donc envisagé avec sérénité pour :
 - La continuité de la voie verte
 - L'approche de l'échéance du transfert de compétences eau et assainissement (Etude de gouvernance en matière d'eau).

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Monsieur le Président présente le Budget Principal équilibré :

Section de fonctionnement :

16 990 118,81 €

Section d'investissement :

15 104 534,45 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOpte** le Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes,
 - **CHARGE** son Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DU BUDGET ANNEXE BIL 2024

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Monsieur le Président présente le Budget Annexe BIL équilibré :

Section de fonctionnement :

75 466,78 €

Section d'investissement :

281 225,77 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTÉ** le Budget Annexe BIL 2024 de la Communauté de Communes,
 - **CHARGE** son Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA 2024

☞ *Présentation par Monsieur MAHET*

Monsieur le Président présente le Budget Annexe ZA équilibré :

Section de fonctionnement :

1 273 426,00 €

Section d'investissement :

679 080,00 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- Présentant le budget de la Zone d'activités de Ressons, Monsieur DE PAERMENTIER déclare que plus aucun terrain n'est à commercialiser. Monsieur MAHET se dit très préoccupé sur le devenir du développement économique du territoire si l'ensemble des terrains est vendu

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTÉ** le Budget Annexe ZA 2024 de la Communauté de Communes,
 - **CHARGE** son Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2024

☞ *Présentation par Monsieur MAHET*

Monsieur le Président présente le Budget Annexe SPANC équilibré :

Section d'exploitation :

58 840,00 €

Section d'investissement :

0 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTÉ** le Budget Annexe SPANC 2024 de la Communauté de Communes,
- **CHARGE** son Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024

☞ *Présentation par Monsieur MAHET*

Les taux de fiscalité proposés pour 2024 correspondent à ceux votés en 2023.

A propos du reversement de fiscalité, Monsieur DE PAERMENTIER précise qu'il s'agit du remboursement de la commune de Ressons sur Matz.

Monsieur CORMIER intervient pour rappeler le soutien qu'il convient de manifester envers les deux centres sociaux du territoire. Ceux-ci ont connu un fort développement d'activités ces dernières années et leur trésorerie est parfois tendue.

Monsieur MAHET rappelle que la CCPS accompagne les Centres Sociaux depuis sa création. Il est impératif de poursuivre ce partenariat.

Pour conclure, Monsieur MAHET précise que la fiscalité présentée est inchangée depuis de nombreuses années.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2024 :

- Taxe d'Habitation 6.90%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 7,51 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 21,39 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 6,63%
- Fiscalité Professionnelle de Zone 24,88 %

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

CONVENTION DE MANDAT ADTO-SAO POUR LA RÉALISATION DE TERRAINS DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUES

☞ *Présentation par Monsieur NANCEL*

La Communauté de Communes du Pays des Sources souhaite réaliser deux terrains de football en synthétique : un sur la commune de Lassigny et l'autre sur la commune de Ressons sur Matz.

En tant que mandataire, l'ADTO-SAO se chargera de l'ensemble des démarches que doit assumer la collectivité en tant que maître d'ouvrage, sachant que pour autant toutes les décisions

reviennent à la collectivité. Elle garde ainsi le plein contrôle du projet, sans en avoir la charge opérationnelle.

A ce titre, il convient de passer une convention avec l'ADTO-SAO,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1,
Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu le projet de convention de mandat avec l'ADTO-SAO,

Monsieur MAHET précise que la Communauté de Communes du Pays des Sources a recours aux services de l'ADTO afin de prendre en charge les procédures administratives qu'engendre un tel dossier.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le projet de convention de mandat,
 - **DÉSIGNE** Monsieur le Président ou son représentant, comme étant la personne compétente pour la représenter pour l'application de la présente convention et notamment pour se prononcer, approuver, ou donner son accord sur les propositions, les choix ou les documents qui lui auront été présentés par la Société,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Restauration collective :

Abordant ce sujet dont le projet est suivi par Sources & Vallées, Monsieur MAROT déclare que toutes les communes n'ont pas les moyens de gérer des structures de restauration bio, ou avec des produits en circuit court. Il émet l'idée que ce dispositif soit pris en charge par l'intercommunalité. Monsieur NANCEL répond que dans le cadre de la loi EGALIM, chaque collectivité qui le souhaite peut structurer un projet.

Monsieur MAHET déclare qu'il s'agit d'un sujet difficile à aborder. Il mentionne la disponibilité de locaux dans l'ancien Lycée d'Orvillers Sorel.

Monsieur CORMIER fait part du mécontentement général ressenti à l'encontre des prestataires en matière de restauration collective. Il conviendrait peut-être de réaliser une étude sur cette problématique.

Monsieur FILLON rappelle qu'une étude a déjà été menée par le Pays de Sources & Vallées mais cela n'a pu aboutir compte tenu de la diversité des producteurs qui pratiquaient des tarifs tous différents. Il précise que la loi EGALIM ne concerne pas que les produits bio mais les produits locaux également. Il présente l'initiative de producteurs dans le département de la Somme qui se sont unis pour proposer des produits locaux aux cuisines centralisées.

Monsieur NANCEL confirme en disant que c'est également le cas de certaines cantines scolaires. Par ailleurs, le projet du Pays regroupant les trois communautés de communes n'a pas abouti, et a été rapidement arrêté compte tenu de la complexité d'un tel dossier.

Monsieur MAHET est d'accord et rappelle qu'il s'agit d'un dossier très compliqué.

Monsieur MAROT regrette que des études soient réalisées sans réel aboutissement.

Monsieur NANCEL rappelle qu'il s'agit d'un programme financé par l'Etat.

Monsieur MAHET affirme que le fond du problème reste le prix du repas servi.

Monsieur DE PAERMENTIER évoque la problématique de la contrainte du personnel travaillant en restauration collective. De plus, le souci en termes de responsabilité est à prendre en compte du fait du transport des denrées alimentaires, du respect de la chaîne du froid...Ce sujet peut être étudié mais compte tenu de sa complexité, il conviendrait de laisser les professionnels faire leur travail.

Développement touristique :

Monsieur MAHET présente la brochure élaborée à l'issue des rencontres et échanges avec les acteurs du tourisme du territoire. La stratégie sera développée sur les 3 ans à venir. Malheureusement, un dossier phare de cette stratégie risque d'être compromis. En effet, le montage du projet d'installation du Barn Hôtel à Boulogne la Grasse devient de plus en plus complexe compte tenu des nombreuses normes environnementales auxquelles ce dossier doit se soumettre ; ce qui engendre des coûts supplémentaires. Les associés en deviennent frileux et le projet en attente.

Prochain Conseil Communautaire :

Monsieur MAHET annonce la tenue du prochain Conseil Communautaire le 26 juin 2024 à 18h30. A cette séance aura lieu un débat sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables énergies renouvelables (ZAER).

Monsieur MAHET conclut la séance en remerciant les délégués de leur présence et de leur participation au vote du budget du Pays des Sources.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MAHET clôt la réunion à 22h15.

